

02 fév 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2007

Avant-projet de loi domaniale

Approbation de conventions portant sur des immeubles domaniaux

Approbation de conventions portant sur des immeubles domaniaux

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi domaniale. L'avant-projet a pour but d'approuver les conventions suivantes, portant sur des immeubles domaniaux et conclues en 2006 :- l'acte du 18 décembre 2006 constatant la vente d'une parcelle de terrain, sise Opgeëistenlaan à Gand et le transfert par l'Etat belge à la SA « Banque KBC », des droits et obligations de la Régie des bâtiments relatifs au palais de justice de Gand, pour le prix total de 5.550.000 d'euros ;- l'acte du 19 décembre 2006 portant vente par l'Etat belge à la Communauté européenne des biens suivants : • un immeuble de bureaux et un immeuble sis à Etterbeek, rue du Cornet 41/45, • une maison sise à Etterbeek, rue du Cornet 49, • un immeuble de bureaux sis à Etterbeek, rue Général Lemans 46/60.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>